



Comité des représentants permanents auprès
du Programme des Nations Unies pour
les établissements humains
Première réunion à participation non limitée/
Examen à mi-parcours de haut niveau
Nairobi, 29 juin–1^{er} juillet 2021

Première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : Examen à mi-parcours de haut niveau

Résumé du Président

I. Introduction

1. Le Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a tenu du 29 juin au 1^{er} juillet 2021 sa première réunion à participation non limitée d'examen à mi-parcours de haut niveau depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle structure de gouvernance du Programme prescrite par la résolution 73/239 de l'Assemblée générale en date de décembre 2018. La réunion a rassemblé plus de 300 participants, dont le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, des ministres, des ambassadeurs et d'autres représentants d'États Membres. La majorité y ont assisté en ligne, tandis que certains membres du Bureau et présidents de groupes régionaux y ont participé en présentiel, au siège d'ONU-Habitat.
2. Le présent résumé du Président rend compte des débats de la réunion d'examen à mi-parcours de haut niveau du Comité. Il complète le rapport de cette réunion et les textes qui en sont issus, respectivement consignés dans les documents HSP/OECPR.2021/7 et HSP/OECPR.2021/8.

II. Point 1 de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion

3. Le Président du Comité, M. Beyene Russom, représentant permanent de l'Érythrée auprès d'ONU-Habitat, a ouvert la première réunion à participation non limitée d'examen à mi-parcours de haut niveau du Comité lors de la première séance plénière, le mardi 29 juin 2021. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants et aux représentants, il a invité des fonctionnaires de haut niveau à prononcer des remarques liminaires.

A. Déclarations liminaires

4. Dans sa déclaration d'ouverture, Mme Zainab Hawa Bangura, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN), a remercié le Gouvernement kényan d'avoir étendu son programme de vaccination contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) à la communauté des Nations Unies au Kenya et aidé l'Organisation à construire la nouvelle structure hospitalière COVID-

19 à Nairobi. Elle a souligné l'importance du mandat d'ONU-Habitat en période de pandémie, notant que les villes étaient aux avant-postes de la lutte contre la COVID-19.

5. Dans son discours d'ouverture, la Directrice exécutive d'ONU-Habitat, Mme Maimunah Mohd Sharif, a rappelé les effets de la pandémie de COVID-19 dans le monde, en particulier dans les zones urbaines. Notant que le mandat d'ONU-Habitat était plus pertinent que jamais, elle a souligné la nécessité d'aider les villes et les communautés à se reconstruire en mieux, de manière plus verte et plus équitable. Réaffirmant son appui au plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023, elle a remercié le Bureau du travail effectué pour préparer l'examen à mi-parcours de haut niveau.

6. Dans ses remarques liminaires, M. Volkan Bozkir, Président de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a remercié la Directrice exécutive de l'avoir invité à la première réunion à participation non limitée du Comité aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau et la République du Kenya de l'hospitalité dont elle a fait preuve à son endroit et à celui de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Louant les efforts fournis par ONU-Habitat à l'appui de la riposte des villes face à la pandémie, il a souligné le rôle majeur joué par les revenus obtenus des terres dans le financement d'une relance verte et a exhorté les États Membres à financer le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023. Il a insisté sur l'importance cruciale des actions menées par les administrations locales pour la réalisation des objectifs de développement durable, et a appelé les dirigeants mondiaux à mieux faire prendre conscience de l'intérêt de l'urbanisation durable, en particulier l'écologisation des villes. La lutte contre la fracture numérique et l'investissement dans des infrastructures durables étaient également importants à cet égard. La réunion de haut niveau sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, prévue à l'occasion de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, en 2022, serait une occasion décisive pour la communauté internationale de réaffirmer son engagement en faveur de l'urbanisation durable. Il a encouragé les délégués à participer aux forums régionaux pour le développement durable qui seraient organisés par les commissions économiques régionales respectives dans les mois précédant la réunion de haut niveau.

7. S'adressant à la réunion dans un message vidéo, Mme Martha Delgado, Présidente de l'Assemblée des Nations Unies pour les établissements humains, a déclaré que l'examen à mi-parcours de haut niveau offrait une occasion exceptionnelle de réfléchir aux progrès réalisés dans le travail d'ONU-Habitat, et aux éventuels ajustements à apporter à la nouvelle réalité sur le terrain. Soulignant l'importance du multilatéralisme dans la lutte contre la COVID-19, elle a insisté sur la nécessité de renforcer l'appui fourni à ONU-Habitat, dans ses travaux tant normatifs qu'opérationnels. Elle a félicité le Programme pour son rôle de chef de file dans le débat mondial sur la pandémie de COVID-19, et pour avoir guidé les villes dans leurs démarches de redressement, qui, a-t-elle dit, devraient revêtir une dimension régionale tout en restant adaptées à la situation locale.

8. Mme Farida Karoney, Ministre kényane des ressources foncières et de l'aménagement du territoire, s'exprimant au nom de M. Uhuru Kenyatta, Président du Kenya, a fait savoir que le Président se félicitait du premier examen à mi-parcours de haut niveau du Comité en tant que signe d'un progrès transformateur dans la gouvernance d'ONU-Habitat. La réunion était l'occasion d'identifier les lacunes et de fournir des orientations pour la mise en œuvre de la deuxième phase du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023. Notant que son pays avait toujours soutenu ONU-Habitat par le biais de ses contributions au budget de base, elle a demandé aux États Membres de verser des contributions à non affectées et au Secrétaire général d'augmenter le budget ordinaire du Programme. Elle a par ailleurs signalé que le Kenya avait soumis son premier rapport quadriennal volontaire sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et a encouragé les autres États Membres à faire de même. Elle s'est déclarée favorable au dialogue prévu sur les villes et les pandémies qui, selon elle, était un élément important de l'ordre du jour de la réunion. En particulier, elle a pris note du rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 1/2 s'intitulant « Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs » adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session en mai 2019, qui reconnaissait l'importance de la lutte contre la criminalité urbaine. Au nom du Président du Kenya, elle a officiellement ouvert la première réunion à participation non limitée d'examen à mi-parcours de haut niveau du Comité des représentants permanents.

B. Questions d'organisation

9. Le Président a mis les participants au fait du travail effectué par le Bureau en vue de la réunion et a présenté l'organisation des travaux.

C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau

10. La réunion a adopté l'ordre du jour (document HSP/OECPR.2021/1) et le programme de travail de la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau.

D. Déclarations liminaires des groupes régionaux et politiques

1. Groupe des 77 et Chine

11. Mme Agrina Mussa, représentante permanente du Malawi, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a déclaré que le Groupe prenait acte des projets de textes de la réunion. Elle a rappelé que les trois organes directeurs d'ONU-Habitat avaient des mandats clairement définis et que le Comité jouait un rôle essentiel dans la gouvernance et les opérations d'ONU-Habitat ainsi que dans le renforcement de son efficacité, s'agissant de parvenir à des établissements humains, une urbanisation et un développement rural durables. Le Comité devait être tenu au courant de tous les faits nouveaux se produisant au sein d'ONU-Habitat pour pouvoir s'acquitter avec efficacité et efficience de son mandat de contrôle. Toute tentative de minimiser ou de banaliser le rôle du Comité était alarmante et le Groupe s'opposait à toute action qui pourrait affaiblir la nature et la portée des résultats de l'examen à mi-parcours de haut niveau. Elle a félicité le secrétariat pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et attiré l'attention sur la nécessité de soutenir les pays en développement, notamment les pays en situation d'après-conflit. Les stratégies adoptées en matière de renforcement des capacités et de mobilisation de ressources revêtaient une grande importance à cet égard. La mobilisation de ressources, en particulier, était cruciale au vu de la situation financière d'ONU-Habitat. Elle a félicité la Directrice générale et son personnel pour l'organisation efficace de la réunion.

2. Union européenne

12. Mme Katrin Hagemann, s'exprimant au nom de l'Union européenne, de ses États Membres, de la Serbie et de l'Ukraine, a noté la pertinence d'une mise en œuvre continue du Nouveau Programme pour les villes, et a donné un aperçu des mesures prises en la matière au sein de l'Union européenne. Il importait de faire face aux défis et de saisir les opportunités qui se présentaient dans les zones rurales, qui étaient cruciales pour le développement des villes. Elle a appelé l'attention sur la nouvelle Charte de Leipzig, un cadre définissant des principes d'approche fondée sur le lieu et de gouvernance multi-niveaux pour une meilleure qualité de vie dans les villes. L'Union européenne avait fourni des aides au titre de la coopération au développement à divers pays et villes partenaires et à des partenariats de ville à ville. L'Union européenne était déterminée à soutenir le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local par l'intermédiaire d'examen locaux volontaires.

3. Groupe des États d'Afrique

13. M. Chol Ajongo, représentant permanent du Soudan du Sud, s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, s'est particulièrement félicité de la participation de haut niveau à la réunion. Le Groupe approuvait les méthodes de travail innovantes adoptées pendant la pandémie, mais estimait qu'il aurait été préférable que l'adoption des projets de textes de la réunion se fasse en présentiel, vu que les négociations en ligne pouvaient porter atteinte aux principes d'égalité de participation. Lorsqu'il avait approuvé la structure de gouvernance actuelle, le Groupe avait souligné qu'il se l'envisageait comme une plateforme permettant à tous les États Membres de délibérer et de prendre des décisions à l'appui du Programme. Le Groupe portait un intérêt particulier à la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources et exhortait les États Membres à continuer de fournir des contributions volontaires non affectées afin d'éviter qu'ONU-Habitat ne devienne une organisation axée sur les projets. Il a pris note du rapport d'activité de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre des résolutions et décisions adoptées lors de la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, sachant a fortiori que deux de ces résolutions avaient été parrainées par le Groupe des États d'Afrique, à savoir la résolution 1/2, intitulée « Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs » et la résolution 1/5, intitulée « Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains ».

4. Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes

14. M. Sebastian Nicolino, représentant permanent adjoint de l'Argentine auprès d'ONU-Habitat, s'exprimant au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, a déclaré que le Groupe attachait une grande importance à la réunion du Comité. En raison de la pandémie de COVID-19, un réexamen et une refonte des plans de travail s'imposaient, et l'inclusion dans l'ordre du jour d'un point concernant la pandémie était donc opportune. Rappelant la résolution 75/224 de l'Assemblée générale engageant les États Membres à verser des contributions volontaires pour assurer la durabilité et la prévisibilité des ressources financières, il a fait savoir que le Groupe était conscient des contraintes financières auxquelles le Programme faisait face et engageait les États Membres à verser des contributions financières volontaires.

5. Groupe des États d'Europe occidentale et autres États

15. M. Asif Choudhury, représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès d'ONU-Habitat, s'exprimant au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, a réaffirmé le soutien du Groupe au mandat d'ONU-Habitat et salué les efforts déployés en vue d'aligner les cycles de planification du Programme sur ceux de l'ensemble du système des Nations Unies et de contribuer aux bilans communs de pays. Il a incité ONU-Habitat à faire en sorte qu'à l'avenir, un examen indépendant du plan stratégique soit réalisé avant que le Comité ne procède à un examen à mi-parcours de haut niveau et a noté qu'un examen à mi-parcours des travaux aurait été préférable. Concernant l'évaluation externe de la mise en œuvre du plan stratégique envisagée pour 2022, il a demandé que les résultats en soient communiqués en temps utile au Conseil exécutif. Le Groupe se félicitait de la réflexion engagée sur le rôle d'ONU-Habitat dans l'ensemble du système des Nations Unies. Certains points de l'ordre du jour de l'examen à mi-parcours convenaient mieux à une réunion du Conseil exécutif. Il a demandé que, lors de l'examen à mi-parcours, un temps suffisant soit alloué à une concertation de fond entre États Membres.

E. Déclarations liminaires nationales

16. Le représentant d'Oman a réitéré le soutien de son pays à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et indiqué que le Gouvernement omanais avait mis en place des initiatives et mesures relatives au Programme.

17. Le représentant de la Turquie a mis en relief l'importance du mandat d'ONU-Habitat et donné un aperçu des efforts menés par son pays pour fournir des logements sûrs en nombre suffisant. Il a indiqué que la Turquie était prête à partager son expertise et ses connaissances avec d'autres pays faisant face à des problèmes similaires. Il a rappelé la récente visite en Turquie de la Directrice exécutive d'ONU-Habitat et la nomination de Mme Ermine Erdogan, première dame de Turquie, en tant que marraine du programme mondial Waste Wise Cities.

18. Le représentant de l'Égypte a indiqué que son pays s'alignait sur les déclarations du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que du Groupe des États d'Afrique. Soulignant la nécessité de respecter pleinement le rôle des trois organes directeurs d'ONU-Habitat, il a salué le travail accompli par ONU-Habitat, en particulier pendant la pandémie de COVID-19. L'Égypte avait versé sa contribution volontaire pour 2020 et engageait les autres États Membres à en faire autant. Il a remercié le bureau régional d'ONU-Habitat pour les États arabes, basé au Caire, pour son travail en Égypte et dans d'autres pays arabes et rappelé aux représentants que la ville de Louxor accueillerait la Journée mondiale des villes le 31 octobre 2021.

19. Le représentant de l'Italie a fait savoir que son pays s'alignait sur la déclaration du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et que le Gouvernement italien s'était récemment penché sur sa contribution à ONU-Habitat pour 2021. Une réunion des ministres des affaires étrangères et ministres du développement du G20 était en cours en Italie, où le financement du développement local était également une des questions à l'examen. L'Italie attirait l'attention sur le fait que la ville de Florence avait récemment soumis son examen local volontaire, ce qui démontrait l'attachement du pays à la réalisation des objectifs de développement durable.

20. Le représentant de la Suisse a noté le soutien apporté par les États Membres au changement transformateur opéré par ONU-Habitat, tant au siège que sur le terrain. Il a suggéré qu'à l'avenir, un examen indépendant du plan stratégique soit effectué avant que le Comité ne procède à un examen à mi-parcours de haut niveau. La Suisse avait appuyé différents projets, à hauteur de 20 millions de dollars, depuis l'approbation du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023. Le représentant a insisté sur le potentiel inexploité d'ONU-Habitat dans le domaine stratégique du développement urbain durable et s'est félicité de la création de l'équipe spéciale sur l'avenir des villes. La Suisse était convaincue que l'examen à mi-parcours offrait à ONU-Habitat une occasion de

regagner la confiance des États Membres et d'obtenir ainsi d'autres financements. Il convenait qu'ONU-Habitat réévalue ses sous-programmes de manière à les aligner sur les fonds disponibles. La présentation au Conseil exécutif d'un programme de travail plus ciblé serait appréciée.

21. Le représentant des États-Unis d'Amérique a déclaré que son pays s'associait à la déclaration faite par le Royaume-Uni au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Le manque d'engagement des États Membres dans la préparation de la réunion du Comité était préoccupant. Il a demandé qu'à l'avenir, une approche transparente et consultative soit appliquée à la préparation des réunions du Comité. Les réunions du Conseil exécutif auraient pu constituer un moyen de consultation dans le cadre de la préparation de l'examen à mi-parcours de haut niveau par le Comité. Cet examen devrait porter sur les résultats obtenus par l'organisation dans la mise en œuvre de son programme de travail, conformément aux décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat, et du plan stratégique pour la période 2020–2023. Il convenait que les représentants présents à la réunion fournissent à la Directrice exécutive et au secrétariat des orientations sur la marche à suivre, compte tenu des insuffisances programmatiques et budgétaires.

22. Les déclarations nationales ci-dessous ont été prononcées lors de la troisième séance plénière, le mercredi 30 juin 2021.

23. Le représentant du Botswana a fait savoir que le Botswana s'alignait sur les déclarations du Groupe des 77 et de la Chine ainsi que du Groupe des États d'Afrique. Il a félicité la Directrice exécutive et son équipe pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023. Il a rappelé le mémorandum d'accord signé par son pays avec ONU-Habitat en décembre 2020 et a fait part de la reconnaissance de son pays pour le soutien qu'il a reçu du bureau régional d'ONU-Habitat pour l'Afrique. Le Botswana était déterminé à présenter un rapport à mi-parcours sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes avant la fin du mois de juillet 2021.

24. Le représentant du Malawi a indiqué que son pays s'alignait sur les déclarations du Groupe des 77 et de la Chine ainsi que du Groupe des États d'Afrique. Il a félicité ONU-Habitat pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session et indiqué que le Malawi avait soumis son rapport sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Le Malawi était déterminé à maintenir sa contribution aux ressources non affectées. Au Malawi, des projets avaient été mis en œuvre en rapport avec les villes vertes, la résilience face aux problèmes climatiques et l'amélioration des bidonvilles. Il a exprimé des réserves s'agissant de l'appellation de réunion hybride donnée à l'actuel examen à mi-parcours de haut niveau, et a demandé qu'on utilise celle de réunion « en ligne » ou « virtuelle ». Il était possible que les formats en ligne ou virtuels ne soient pas optimaux pour une participation efficace et égalitaire des États Membres aux négociations.

25. Le représentant de la Colombie a fait valoir qu'il importait que des négociations sur les résultats concrets de la réunion soient menées même si les réunions se déroulaient en ligne.

26. Le représentant du Costa Rica a exprimé son soutien à la déclaration de la Colombie et indiqué qu'il souhaitait que les discussions se poursuivent, indépendamment du format des réunions.

27. Le représentant de la Suisse a exprimé son soutien à la position de la Colombie et du Costa Rica et remercié les délégations qui participaient à la réunion en ligne de leur engagement.

28. Le représentant de l'Algérie s'est associé aux déclarations faites par le Groupe des États d'Afrique ainsi que par le Groupe des 77 et la Chine et a exprimé son soutien aux activités menées par ONU-Habitat. Il s'est fait l'écho de la déclaration du Malawi concernant le format des réunions, tout en reconnaissant la flexibilité offerte par les formats virtuels, qui permettaient aux États Membres de participer aux réunions dans les circonstances actuelles. Il a fait part de ses préoccupations quant à la qualité des négociations menées en ligne et a demandé que ces préoccupations soient consignées dans le compte rendu.

29. Le représentant du Soudan du Sud, s'exprimant également au nom du Groupe des États d'Afrique, a souscrit aux déclarations de l'Algérie et du Malawi concernant les négociations virtuelles et a réitéré la position du Groupe des États d'Afrique concernant les réunions en ligne, soulignant les difficultés de connexion rencontrées par certains États Membres par suite de contraintes techniques.

30. Le représentant de l'Égypte a indiqué que son pays s'alignait sur les déclarations faites par le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des 77 et la Chine, l'Algérie, le Malawi et le Soudan du Sud. Il a souligné les difficultés et les défis inhérents à la conduite de négociations en ligne et a laissé entendre que les formats hybrides ne devraient être utilisés que jusqu'à ce qu'on puisse reprendre les réunions en présentiel.

31. Le représentant du Zimbabwe a annoncé que son pays s’alignait sur les déclarations du Groupe des États d’Afrique, de l’Algérie, de l’Égypte et du Malawi, soulignant que la tenue de négociations virtuelles sur des questions de fond était susceptible de porter préjudice aux pays souffrant de problèmes de connexion.

32. Le Président a pris note des préoccupations soulevées par les représentants concernant le format de la réunion et a demandé aux États Membres de faire preuve de souplesse, compte tenu des circonstances, afin que les consultations puissent avoir lieu en ligne. Cette proposition n’a rencontré aucune objection.

33. Les déclarations liminaires et régionales ainsi que certaines déclarations nationales sont disponibles en ligne sur le site <https://unhabitat.org/High-level-mid-term-review-meeting-of-the-Committee-of-Permanent-Representatives-to-UN-Habitat>, en cliquant sur l’icône « Déclarations ».

III. Point 2 de l’ordre du jour

Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique d’ONU-Habitat pour la période 2020–2023

A. Présentation par ONU-Habitat

34. La Directrice exécutive, présentant un aperçu des résultats obtenus dans la mise en œuvre des deux premières années du plan stratégique d’ONU-Habitat pour la période 2020–2023, a souligné que la mise en œuvre intégrée du plan stratégique avait été entravée par un financement inégal des quatre domaines de changement et par l’insuffisance continue du financement de base. En conséquence, l’aptitude d’ONU-Habitat à s’acquitter de son mandat de principal organisme normatif mondial pour les établissements humains avait été amoindrie. La Directrice exécutive proposait un ajustement du plan stratégique, compte tenu des problèmes posés par la pandémie de COVID-19.

1. Mise en œuvre du plan stratégique d’ONU-Habitat pour la période 2020–2023 en 2020 et 2021 : contexte et principaux résultats

35. Un représentant du secrétariat a présenté un aperçu des résultats obtenus au cours des deux premières années de mise en œuvre du plan stratégique d’ONU-Habitat pour la période 2020–2023, lequel avait été approuvé par le Comité des représentants permanents en 2018 ainsi que par l’Assemblée d’ONU-Habitat à sa première session en 2019. Le plan s’inscrivait dans le cadre d’une approche fondée sur les droits et sur l’engagement de ne pas faire de laissés-pour-compte et de ne laisser aucun lieu de côté, et soulignait l’importance de produire des résultats et un impact par une approche intégrée appuyant la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l’objectif 11, et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Les réformes institutionnelles telles que le remaniement de la structure organisationnelle d’ONU-Habitat, ainsi que la reconnaissance de la fonction catalytique du Programme, le renforcement des partenariats stratégiques et la nouvelle architecture régionale avaient joué un rôle crucial dans l’effet de levier obtenu. Le rapport annuel sur le plan stratégique pour 2020 faisait le point sur les progrès accomplis dans l’obtention des résultats escomptés, mesurés sur la base des cibles relatives aux indicateurs pour 2020 aux niveaux national, régional et mondial.

2. Une approche intégrée de la mise en œuvre du plan stratégique d’ONU-Habitat pour la période 2020–2023

36. L’approche intégrée, qui visait à maximiser l’impact de la mise en œuvre du plan stratégique et du programme mondial de développement urbain, englobait les quatre domaines de changement et les cinq programmes phares. La réalisation des domaines de changement était interconnectée afin d’optimiser les ressources et les résultats ; les cinq programmes phares transversaux de portée mondiale intégraient quant à eux les travaux normatifs et opérationnels d’ONU-Habitat pour susciter un changement transformateur dans les villes et autres établissements humains.

37. Bien que les programmes phares n’aient pas progressé comme prévu, en raison d’un financement insuffisant, il restait possible de provoquer un changement multidimensionnel et durable grâce à cette approche forte et intégrée. Une analyse des projets approuvés en 2021 avait mis en évidence un niveau d’intégration élevé du portefeuille. Elle avait également révélé un déséquilibre entre le travail normatif et le travail opérationnel au niveau mondial, en partie imputable à un financement inégal. Il convenait de trouver des solutions pour renforcer encore l’intégration du portefeuille de projets, notamment dans l’équilibre entre travail normatif et travail opérationnel.

3. Situation financière et implications du point de vue de la mise en œuvre

38. En ce qui concernait la situation financière d'ONU-Habitat, 193,7 millions de dollars avaient été mobilisés, soit 76,6 % des recettes prévues. Si les allocations du budget ordinaire étaient restées constantes, les contributions préaffectées avaient sensiblement augmenté, enregistrant une progression de 49,7 %. Les contributions non affectées destinées aux activités essentielles étaient faibles, ne représentant que 26 % de l'objectif de revenu, qui était de 4,9 millions de dollars pour 2021. Les efforts tendant à augmenter les contributions aux ressources de base se poursuivaient, et des mesures d'austérité avaient été mises en place pour garantir que les dépenses incompressibles ne dépassent pas les recettes prévues et obtenues.

39. S'agissant des performances financières par domaine de changement, d'importantes variations au niveau du financement avaient entravé une mise en œuvre équilibrée du plan stratégique. Alors que l'objectif de financement pour le domaine de changement 1, « Inégalités spatiales et pauvreté », et le domaine de changement 4, « Prévention et gestion des crises urbaines », avait été presque atteint, les fonds obtenus pour le domaine de changement 3, « Action climatique et environnement urbain », étaient relativement faibles, et ceux recueillis pour le domaine de changement 2, « Prospérité dans les villes et les régions » extrêmement faibles.

40. L'insuffisance du financement affectait la dotation en personnel et réduisait l'aptitude de l'organisation à pleinement s'acquitter de son mandat et à répondre aux demandes à tous les niveaux.

4. Propositions tendant à l'ajustement du plan stratégique

41. Malgré les défis rencontrés, le plan stratégique pour la période 2020–2023 restait pertinent, actif, et adapté à sa finalité. Cependant, il était essentiel de recalibrer les domaines de travail afin de rééquilibrer les investissements et de mieux répondre aux demandes actuelles et futures. Trois axes focaux étaient proposés pour appuyer l'examen par les États Membres de l'ajustement du plan stratégique :

- a) Faire face aux nouvelles vulnérabilités et aux nouveaux risques dans les villes ;
- b) Préparer les villes à faire face aux risques et dangers potentiels, en se concentrant sur leur forme et leur fonction, et s'adapter à l'avenir, en se concentrant sur la résilience et le changement climatique ;
- c) Créer les conditions d'un redressement social et économique des villes à long terme.

5. Domaines potentiels pour un soutien et un développement accrus

42. Des domaines clefs de développement avaient été circonscrits à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique jusqu'en 2023, notamment le renforcement des systèmes de données pour améliorer les capacités d'analyse, le développement des systèmes financiers pour mieux soutenir les investissements structurels dans les villes, et la diversification du financement. L'ajustement du plan stratégique pour la période 2020–2023 devait permettre de créer un environnement propice à une reprise socio-économique à long terme, verte et juste, ce qui nécessiterait un financement additionnel, différent et flexible pour l'ensemble du portefeuille et des priorités.

43. Les résultats suivants étaient proposés pour étude par les États Membres dans le cadre de l'examen à mi-parcours du plan stratégique :

- a) Examen du plan stratégique en tant que document qui, du fait qu'il fournit un cadre pour le redressement après la pandémie et une feuille de route pour la réalisation des objectifs de développement durable, conserve sa pertinence et sa valeur ;
- b) Trois axes focaux, notamment les nouvelles vulnérabilités, la résilience et le redressement durable, pour éclairer les décisions et guider le Conseil exécutif dans toute révision qu'il serait nécessaire d'apporter au plan stratégique et à sa mise en œuvre ;
- c) Examen de la nécessité de financements supplémentaire, tant préaffectés que souples, à l'appui des travaux menés dans les domaines prioritaires circonscrits par le Comité des représentants permanents ;
- d) Soutien aux initiatives visant à renforcer encore une approche intégrée de la mise en œuvre du plan stratégique et des systèmes de suivi des progrès.

B. Débat

44. Le représentant de la Malaisie a déclaré que son pays soutenait les efforts déployés par ONU-Habitat pour élaborer des approches novatrices en vue de diversifier les financements et de développer des villes pour tous. Le pays avait organisé le Forum urbain malaisien et parachevait les examens locaux volontaires.

45. Le représentant du Costa Rica s'est félicité de la planification efficace de la réunion. Il a encouragé ONU-Habitat à renforcer les quatre piliers du plan stratégique et exprimé son appui à l'approche innovante et intégrée adoptée au titre des programmes phares. Il a encouragé ONU-Habitat à renforcer également la programmation au niveau régional et salué le travail soutenu et inclusif accompli dans la région de l'Amérique latine.

46. Le représentant de la Serbie, reconnaissant qu'ONU-Habitat avait identifié les domaines dans lesquels le Programme apportait une valeur ajoutée, a déclaré qu'il serait bon d'obtenir davantage de détails sur les mesures concrètes pour traiter les domaines thématiques de l'inégalité et des changements climatiques. Il a réitéré l'offre faite par son pays d'ouvrir un bureau national à Belgrade. Il s'est dit préoccupé par le faible taux de participation à la réunion en cours.

47. Le représentant de l'Argentine a annoncé que son pays s'efforçait de mettre en œuvre une action gouvernementale pour un avenir meilleur et plus durable, qui permettrait à tous de jouir de droits égaux et d'accéder aux avantages et opportunités que les villes pouvaient offrir, et à la communauté internationale de repenser les systèmes urbains et la forme physique des espaces urbains comme une voie vers cet objectif commun. Il était nécessaire de réglementer la planification, la construction, le développement, la gestion et l'amélioration des zones urbaines par le biais de politiques urbaines, de lois et de règlements nationaux, afin de faciliter le développement et d'améliorer la qualité de vie. Le développement durable, intégré et inclusif exigeait une coordination ainsi qu'une articulation au niveau institutionnel des stratégies de planification territoriales nationales, provinciales et locales.

48. Le représentant du Brésil a salué l'ajustement du plan stratégique d'ONU-Habitat selon les axes focaux proposés. Il a déclaré que le Brésil s'alignait sur la déclaration de la Serbie concernant la nécessité d'une participation de haut niveau à la réunion en cours. Il a réitéré le ferme soutien de son pays à ONU-Habitat et au Comité et a rappelé le rôle essentiel joué par le Programme dans les pays du Sud.

49. La représentante du Zimbabwe a déclaré que son pays s'alignait sur la déclaration du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des 77 et de la Chine, et demandé un appui financier accru pour ONU-Habitat afin de garantir sa présence là où on en avait besoin. Elle a prié ONU-Habitat de veiller à l'équilibre géographique de son personnel.

50. Le représentant de la Suisse s'est félicité de l'exposé fait par le secrétariat et souligné qu'il était nécessaire de consacrer plus de temps aux discussions de fond pendant les réunions du Comité. La Suisse reconnaissait que le plan stratégique était solide, et soutenait l'approche des « trois axes focaux » en tant qu'outil susceptible de guider utilement le programme de travail, mais son représentant a demandé à ONU-Habitat de clarifier l'axe focal des « nouveaux risques et vulnérabilités dans les villes ». Il a suggéré que l'approche des trois axes focaux soit appliquée lors de l'établissement du prochain programme de travail pour 2022, qui serait présenté plus en détail lors de la prochaine session du Conseil exécutif.

51. La représentante du Kenya a fait savoir que son pays s'alignait sur les déclarations du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des 77 et de la Chine, et soutenait le plan stratégique d'ONU-Habitat en tant que feuille de route précieuse et pertinente pour la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a salué le succès de la stratégie de mobilisation de ressources, confirmé par l'augmentation du nombre de donateurs, et exhorté ONU-Habitat à continuer de chercher des sources de financement additionnelles. Elle s'est dit préoccupée par le gel des effectifs résultant des mesures d'austérité.

52. La représentante de la Colombie a noté que son pays reconnaissait la pertinence du mandat d'ONU-Habitat et a invité ONU-Habitat à transposer davantage ses travaux en politiques et à renforcer la collaboration Sud-Sud.

53. La représentante de l'Allemagne a indiqué que son pays s'alignait sur les déclarations du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et de l'Union européenne. Elle a invité ONU-Habitat à dresser un tableau complet de la mise en œuvre, des réussites, et des lacunes qui se faisaient jour pour tirer les leçons de l'expérience, et à schématiser l'impact des restrictions financières sur la mise en œuvre du plan stratégique pour ensuite déterminer comment améliorer la situation au cours

des deux prochaines années. L'examen à mi-parcours de haut niveau pourrait être aligné sur la préparation de l'examen indépendant à mi-parcours du plan stratégique, qui ne serait disponible qu'en 2022. Le Comité devrait utiliser les enseignements tirés pour planifier son prochain cycle de réunions.

54. Le représentant de l'Égypte a souligné l'importance de faire ressortir les progrès réalisés dans l'application du plan stratégique, et la nécessité de mettre en avant les réussites et les meilleures pratiques. Il a dit espérer que la situation financière d'ONU-Habitat s'améliore au cours de l'année à venir, afin que le Programme puisse assurer la pleine mise en œuvre du plan stratégique tel qu'adopté par l'Assemblée d'ONU-Habitat en mai 2019, et il a appelé à cette pleine mise en œuvre malgré les défis auxquels le Programme faisait face.

55. Remerciant les représentants pour leurs déclarations et leurs conseils, la Directrice exécutive a affirmé qu'ONU-Habitat reconnaissait, via les bilans communs de pays, le rôle des partenariats avec les États Membres dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau local. Elle a réaffirmé que le plan stratégique conservait sa pertinence, et indiqué qu'il avait été élaboré sur la base d'une approche intégrée, laquelle continuerait d'être promue à l'appui de l'urbanisation durable. Répondant à une question, elle a déclaré que si les vulnérabilités n'étaient pas nouvelles, la manière dont elles étaient présentées l'était, et que le chevauchement des vulnérabilités avait créé des zones sensibles dans les villes. La méthodologie proposée, fondée sur les « trois axes focaux », servirait à ajuster le soutien normatif et programmatique, ce qui impliquait l'apport d'un appui ciblé pour maîtriser les défis urgents et s'attaquer aux causes sous-jacentes des vulnérabilités.

C. Conclusions

56. Le Comité des représentants permanents :

a) A pris note du rapport de la Directrice exécutive intitulé « Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 » (HSP/OECPR.2021/2), de la note du secrétariat présentant un résumé du rapport d'activité annuel pour 2020 sur la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 (HSP/OECPR.2021/INF/2), et du rapport d'activité annuel pour 2020 sur la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 ;

b) A pris note des informations communiquées par la Directrice exécutive sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 ;

c) A adopté la recommandation 2021/2 relative à l'application de la résolution 1/1 sur le plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023, telle qu'elle figure dans le document HSP/OECPR.2021/8.

IV. Point 3 de l'ordre du jour

Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

57. À sa deuxième séance plénière, dans l'après-midi du mardi 29 juin 2021, le Comité a examiné le point 3 de l'ordre du jour, intitulé « Progrès dans la mise en œuvre du nouveau Programme pour les villes ».

A. Présentation par ONU-Habitat

58. La Directrice exécutive a présenté au Comité un exposé sur le sous-point 3 a), relatif à l'état d'avancement de l'établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (HSP/OECPR.2021/3), et le sous-point 3 b), relatif à la mise en œuvre de la déclaration ministérielle adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session (HSP/OECPR.2021/INF/3) et de la déclaration ministérielle de l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session (HSP/HA.1/HLS.1). Comme document de base pour l'examen du sous-point 3 c), elle a attiré l'attention sur la résolution 75/224 de l'Assemblée générale relative à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Elle a fait remarquer que le Secrétaire général avait demandé un rapport sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes tous les quatre ans et souligné l'importance d'un mécanisme global et inclusif de communication des informations.

1. Établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

59. Le représentant du secrétariat a rappelé que le premier rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes avait été produit en 2018, et soumis la même année à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Bien que des opportunités et des défis inattendus se soient présentés depuis la parution du premier rapport en 2018, les mesures prises pour appliquer les principales recommandations dudit rapport, axées sur la création d'un système de notification progressif et inclusif et le renforcement du mécanisme de coordination à l'échelle du système des Nations Unies pour le suivi et l'établissement des rapports, avaient progressé régulièrement. ONU-Habitat avait mis au point plusieurs mécanismes de suivi, d'établissement de rapports et de renforcement de l'examen relatifs au Nouveau Programme pour les villes, et encourageait les États Membres à soumettre leurs rapports nationaux en vue du deuxième rapport quadriennal.

60. La Directrice exécutive a réaffirmé l'engagement d'ONU-Habitat envers la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, dont elle a souligné l'universalité, et a rappelé les engagements pris par les États Membres en matière de développement urbain durable. Le Nouveau Programme pour les villes était un accélérateur s'agissant de relever les principaux défis associés à l'objectif de développement durable 11 relatif aux villes et aux établissements humains, et jouait un rôle dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015–2030), de l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

61. Une approche intégrée et multiniveaux incorporant des contributions de tous les États Membres, des différents niveaux de gouvernement et des autres parties prenantes et partenaires serait utilisée pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui était lié au plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 et à la mise en œuvre de celui-ci.

62. Le Nouveau Programme pour les villes avait une optique participative centrée sur les personnes, et les directives concernant l'établissement des rapports élaborées par ONU-Habitat soulignaient l'importance du rôle joué par les administrations locales dans le suivi des engagements pris par les États Membres.

63. Le premier rapport quadriennal sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes incluait des informations sur les travaux menés en collaboration avec plus de 23 entités des Nations Unies, 5 commissions régionales et 30 partenaires, et avait également conduit à l'adoption par plus de 12 entités des Nations Unies de stratégies de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. L'une des recommandations clefs visait à instaurer une plateforme conviviale d'établissement de rapports utilisant des données participatives.

64. Les travaux avaient commencé sur le deuxième rapport quadriennal, prévu pour 2022, et les contributions des États Membres, des parties régionales et sous-régionales, des grands groupes et des autres parties prenantes revêtaient à cet égard une grande importance. Plusieurs mécanismes de communication d'informations avaient été élaborés, notamment un processus de suivi qui s'appuyait sur les indicateurs et données du Programme 2030, les rapports soumis par les États Membres, les données nationales sur les villes et les ensembles de données désagrégées.

65. En réponse aux recommandations du premier rapport quadriennal, ONU-Habitat avait mis au point la Plateforme du Programme pour les villes, le Programme d'indicateurs urbains et le Cadre mondial de suivi du Nouveau Programme pour les villes, pour harmoniser l'établissement des rapports avec d'autres programmes de développement.

66. ONU-Habitat exhortait les États Membres à renforcer le soutien aux systèmes de suivi, de collecte et d'analyse des données, et à élaborer des mesures inclusives aux niveaux infranational et local, afin de dynamiser la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Des rapports volontaires nationaux et infranationaux devraient être soumis à la Plateforme du Programme pour les villes, dont des rapports complémentaires élaborés par les autorités locales et autres parties prenantes.

67. La préparation du rapport quadriennal s'était heurtée à quelques obstacles. Seuls 14 États Membres avaient soumis leur rapport à ce stade, et 16 États Membres œuvraient actuellement à la rédaction de leur rapport. D'une manière générale, les capacités institutionnelles, politiques et financières de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes étaient faibles dans de nombreux pays. ONU-Habitat se tenait prêt à aider les États Membres qui nécessitaient des orientations supplémentaires. La présentation des rapports en temps voulu permettrait à ONU-Habitat de renforcer l'impact et l'influence du Nouveau Programme pour les villes.

2. Application de la déclaration ministérielle adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session

68. Des progrès avaient été réalisés sur bon nombre des engagements de la déclaration ministérielle, malgré l'effet perturbateur de la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive avait encouragé les États Membres à renforcer leurs capacités de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, à déployer des ressources supplémentaires pour concrétiser les points d'action de la déclaration ministérielle et à créer des structures institutionnelles et de gouvernance en mesure de résister aux menaces actuelles et futures.

69. ONU-Habitat continuait de travailler avec les États Membres, les entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes à la mise en œuvre des 10 engagements pris par les ministres lors de la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat en 2019.

70. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, les États Membres avaient adopté des mesures de riposte fortes portant sur les besoins en matière de logement, l'élaboration des politiques, la protection des groupes vulnérables, l'élaboration de solutions innovantes et le déploiement de ressources additionnelles.

71. En outre, les efforts de mobilisation et de sensibilisation à tous les niveaux avaient permis d'accroître le degré d'engagement des États Membres et d'un large éventail de partenaires à l'occasion d'Octobre urbain, de la Journée mondiale des villes, de la Journée mondiale de l'habitat et du lancement de l'édition 2020 du *Rapport sur les villes dans le monde : La valeur de l'urbanisation durable*.

3. Réunion de haut niveau consacrée à l'évaluation des progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

72. La Directrice exécutive a rappelé que la réunion de haut niveau sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes était mandatée par la résolution 75/224 de l'Assemblée générale, en date de décembre 2020, et qu'elle se tiendrait en 2022 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. La Directrice exécutive a déclaré que le rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, présenté en février 2022 et constituerait la principale contribution à la réunion de haut niveau.

73. La date de la réunion de haut niveau était provisoirement fixée au 28 avril 2022. Elle serait confirmée en septembre 2021 par le Président de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale.

74. La Directrice exécutive a déclaré que la réunion se tenait à un moment critique. Quatorze États Membres avaient soumis leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, et rares étaient les gouvernements qui avaient inclus les questions urbaines dans leurs examens nationaux volontaires. La réunion offrirait la possibilité de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, tandis que la onzième session du Forum urbain mondial, en juin 2022, serait l'occasion d'informer les États Membres des résultats de la réunion de haut niveau.

75. La composante régionale du processus préparatoire apporterait une contribution essentielle aux préparatifs de la réunion de haut niveau prévue en 2022. La Directrice exécutive a vivement encouragé les représentants à participer aux forums régionaux pour le développement durable qui seraient organisés par les commissions économiques régionales dans les mois précédant la réunion de haut niveau. Celle-ci comprendrait une cérémonie d'ouverture de haut niveau, suivie d'échanges avec les principales parties prenantes du Nouveau Programme pour les villes, puis d'une session dans l'après-midi, qui mènerait à de nouvelles délibérations et à un document final.

76. Les réunions qui se tiendraient pendant la semaine de la réunion de haut niveau fourniraient l'occasion de nouer un dialogue avec l'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales, le Conseil économique et social, les chefs d'entreprise et la société civile. Les résultats de la réunion de haut niveau pourraient réaffirmer l'importance du Nouveau Programme pour les villes en tant que feuille de route pour accélérer la Décennie d'action, l'urbanisation durable, la réalisation des objectifs de développement durable et la concrétisation de l'Accord de Paris.

77. La réunion de haut niveau était considérée comme une manifestation importante permettant de mobiliser la communauté internationale, et offrait une occasion d'accroître le financement. Elle ne devrait pas être considérée comme une activité isolée mais plutôt comme un événement tendant à réaffirmer le mandat d'ONU-Habitat.

B. Débat

78. Le représentant de la Finlande a déclaré que son pays s'alignait sur les déclarations du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Le rapport sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes était important, mais la création d'indicateurs pour l'évaluation de cette mise en œuvre l'était infiniment plus. La Finlande avait impliqué 160 partenaires dans l'établissement de son rapport national sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qu'elle présenterait dans les semaines à venir. Il a remercié ONU-Habitat pour son soutien normatif dans la mise au point des examens locaux et nationaux volontaires.

79. La représentante de l'Allemagne s'est félicitée de la description générale des efforts déployés par ONU-Habitat concernant la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la dimension urbaine des objectifs de développement durable. Elle a exprimé son soutien aux examens locaux volontaires et aux travaux menés à l'échelon local pour atteindre les objectifs de développement durable et a remercié ONU-Habitat pour son engagement en faveur d'un monde urbain durable.

80. Le représentant de l'Argentine a souligné l'importance de parvenir à la sécurité, l'inclusion et la résilience, de garantir les moyens de subsistance et la qualité de vie pour tous, et de promouvoir une consommation et une production durables dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. L'Argentine s'était penchée sur les liens entre territoires urbains et ruraux, sur l'innovation ainsi que sur l'utilisation des terres, et œuvré à la promotion des logements publics et du développement urbain, en accordant une attention particulière aux femmes et aux communautés LGBTQ. Elle avait également fait des progrès au niveau des logements pour personnes âgées.

81. Le représentant du Sénégal a indiqué que son pays s'alignait sur la déclaration faite par le Groupe des États d'Afrique et félicité la Directrice exécutive d'avoir lancé un examen du plan stratégique, pour prendre en compte les défis et les implications de la crise de la COVID-19. Son pays avait fait des progrès dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, ainsi que des infrastructures sanitaires, et avait présenté un rapport sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Le Sénégal collaborait avec ONU-Habitat à l'élaboration d'une politique urbaine nationale.

82. Le représentant de l'Égypte a déclaré que le Nouveau Programme pour les villes était un outil essentiel. L'Égypte avait été l'un des premiers États Membres à soumettre son rapport concernant la mise en œuvre du Programme. Le programme national Egypt Vision 2030, composé d'un comité national travaillant avec un large éventail de partenaires, traduisait l'engagement de son pays dans les domaines du logement, des établissements informels et des partenariats efficaces avec les collectivités. Son Gouvernement exprimait sa reconnaissance à ONU-Habitat pour le travail effectué par le bureau régional d'ONU-Habitat au Caire.

83. Le représentant du Burkina Faso a félicité la Directrice exécutive pour les efforts déployés en vue de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et a salué la qualité des exposés présentés lors de la réunion du Comité aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau. Il se félicitait du soutien fourni par ONU-Habitat dans l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et a déclaré que son pays restait déterminé à apporter un appui financier à ONU-Habitat.

84. La représentante de la Colombie a remercié la Directrice exécutive pour la présentation générale du rapport. L'adoption et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes constituaient une étape importante pour le multilatéralisme. La Colombie avait élaboré des rapports sur sa mise en œuvre et invitait les États Membres qui n'avaient pas soumis les leurs à le faire. Elle a rappelé le travail de reconstruction effectué après le passage de l'ouragan Iota sur l'île de Providencia et a remercié tout particulièrement le système des Nations Unies et ONU-Habitat pour les efforts qu'ils ont consacrés à la reconstruction de l'île.

85. La Directrice exécutive a répondu aux observations faites et pris note du retour d'information et des orientations fournies.

C. Conclusion

86. Le Comité des représentants permanents :

a) A pris acte des rapports de la Directrice exécutive sur une mise à jour concernant l'établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (HSP/OECPR.2021/3) et sur l'application de la déclaration ministérielle adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session (HSP/OECPR.2021/INF/3) ainsi que des mises à jour respectives fournies par la Directrice exécutive ;

b) A pris note des informations fournies par la Directrice exécutive sur les préparatifs de la réunion de haut niveau prévue par l'Assemblée générale pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ;

c) A adopté la recommandation 2021/3 relative au rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la onzième session du Forum urbain mondial. Le texte de cette recommandation figure dans le document HSP/OECPR.2021/8.

V. Point 4 de l'ordre du jour

Progrès dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session

87. À sa troisième réunion plénière, le mercredi 30 juin 2021 au matin, le Comité des représentants permanents a examiné le point 4 (Progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions et résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat) ; le point 5 (Rapport de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre du plan d'intervention du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour lutter contre la COVID-19) ; le point 6 (Préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial) ; et le point 7 (Alignement des cycles de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles) de l'ordre du jour.

A. Présentation par ONU-Habitat

88. La Directrice exécutive a fait un exposé sur ce point et un représentant du secrétariat a donné un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions et décisions adoptées lors de la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, tenue en mai 2019.

1. Résolution 1/2 de l'Assemblée d'ONU-Habitat, sur les lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs

89. Le représentant du secrétariat a donné à entendre qu'une note de synthèse avait été élaborée, assortie d'un chiffrage financier du processus d'examen par les pairs, et que 10 pays avaient déjà confirmé leur participation au processus. Un cadre interinstitutions de mise en œuvre des lignes directrices pour des villes plus sûres et un partenariat avec le Réseau mondial pour des villes plus sûres avaient été établis.

90. La pandémie de COVID-19 avait confirmé la nécessité d'adopter une approche multidimensionnelle de la sécurité, ainsi que le besoin d'intensifier les interventions dans les pays, ce qui exigerait des ressources additionnelles. Ces ressources supplémentaires permettraient également à ONU-Habitat de mettre au point d'autres activités de renforcement des capacités, de tester le dispositif de sécurité urbaine (Urban Safety Monitor) et de produire des documents et des évaluations pour appuyer les politiques mises en place par les villes.

2. Résolution 1/3 : Renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030

91. Les progrès dans la mise en œuvre de la résolution 1/3 s'étaient accélérés au cours des derniers mois à la suite de l'adoption par le Conseil exécutif de la stratégie de renforcement des capacités et de son plan de mise en œuvre. En réponse à la crise de la COVID-19, ONU-Habitat s'était engagé dans la numérisation des activités de renforcement des capacités. Une stratégie numérique de renforcement des capacités était en cours d'élaboration et une plateforme en ligne avait été créée pour accueillir des outils numériques de renforcement des capacités.

92. L'intégration des travaux sur le renforcement des capacités avait été fortifiée par un meilleur alignement sur les programmes phares et par des partenariats solides avec les universités et les commissions économiques régionales des Nations Unies.

93. Des ressources supplémentaires permettraient à ONU-Habitat de poursuivre le développement d'outils de renforcement des capacités et de traduire le référentiel illustré du Nouveau Programme pour les villes dans les six langues officielles des Nations Unies.

3. Résolution 1/4 : Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

94. ONU-Habitat avait mis au point des mécanismes visant à garantir que les considérations de genre soient systématiquement incluses dans les travaux du Programme. Des marqueurs de genre avaient été incorporés dans le nouveau système de garanties environnementales et sociales.

95. Des ressources supplémentaires permettraient à ONU-Habitat d'étendre la collecte et l'analyse de données, et de renforcer le suivi de l'impact de la composante « genre » dans ses travaux programmatiques.

4. Résolution 1/5 : Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains

96. La plupart des progrès réalisés en Afrique dans la mise en œuvre de la résolution 1/5 l'avaient été grâce au soutien apporté à neuf pays, l'accent étant placé sur les liens entre zones urbaines et rurales dans les politiques locales, et grâce au déploiement d'activités de développement des capacités. Des recueils avaient été établis à l'échelle mondiale et des webinaires organisés pour sensibiliser la planète à l'importance que revêtait le renforcement des liens entre zones urbaines et zones rurales. La crise de la COVID-19 avait accru la pertinence du sujet et renforcé le rôle des villes intermédiaires, en particulier dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'accès à la santé et de la migration.

97. Un financement supplémentaire permettrait à ONU-Habitat de développer le programme au-delà du continent africain, d'accroître sa capacité de collecte et d'analyse des données et d'entreprendre des travaux concernant l'incidence sur l'urbanisation durable des liens entre zones urbaines et zones rurales.

5. Décision 1/3 : Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

98. Le projet de politique d'association des parties prenantes devait être soumis à l'Assemblée d'ONU-Habitat en 2023, à sa deuxième session, pour examen et approbation.

99. Les progrès accomplis dans le projet de politique d'association des parties prenantes avaient été limités, le Conseil exécutif ayant décidé de suspendre les réunions jusqu'à ce que les négociations puissent reprendre en présentiel.

100. Des ressources supplémentaires permettraient à ONU-Habitat d'intensifier son action dans les domaines suivants : investir dans le renforcement de son association avec les administrations locales, les parlementaires et le secteur privé ; développer des relations avec de nouveaux partenaires stratégiques ; élaborer des lignes directrices pour une participation efficace des parties prenantes au suivi des objectifs de développement durable en milieu urbain, s'agissant notamment de la production de données, pour atteindre l'objectif de 1 500 rapports locaux volontaires soumis d'ici 2023 ; et renforcer la coordination interne entre le siège et les bureaux extérieurs.

B. Conclusion

101. Le Comité des représentants permanents :

a) A pris note du rapport de la Directrice exécutive sur les progrès de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session (HSP/OECPR.2021/4) ;

b) A adopté la recommandation 2021/1, relative à l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session, qui figure dans le document HSP/OECPR.2021/8.

VI. Point 5 de l'ordre du jour

Rapport de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre du plan d'intervention du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19)

A. Présentation par ONU-Habitat

102. La Directrice exécutive, présentant au Comité un exposé sur la réponse d'ONU-Habitat à la COVID-19, a déclaré que celle-ci était axée sur les trois piliers de la riposte du système des Nations Unies : sanitaire, humanitaire et socio-économique.

103. Le plan d'intervention était déployé en partenariat étroit avec les organismes compétents des Nations Unies et était concentré sur les zones urbaines, lesquelles avaient été particulièrement touchées du fait de leur densité, et de la mobilité et connectivité de leur population.

104. En tout, 32 millions de dollars avaient été mobilisés dans le cadre du plan d'intervention COVID-19, soit 44 % du total annoncé. Quelque 75 projets dans 37 pays et 300 villes, et plus de 10 millions de personnes, avaient bénéficié directement et indirectement du travail d'ONU-Habitat. Les travaux de collecte de données et d'infographie qu'il avait effectués avaient bénéficié à 1 700 villes.

105. ONU-Habitat était l'entité chef de file des Nations Unies dans l'établissement de la Note de synthèse du Secrétaire général sur la COVID-19 dans un monde urbain.

106. L'état d'urgence de niveau 3 pour la réponse à la COVID-19 avait été levé en mars 2021 au niveau du Programme, et ce dernier entendait se concentrer sur les domaines clefs suivants :

a) Œuvrer en collaboration avec une coalition de leaders d'opinion mondiaux et de parties prenantes des sphères publique et privée pour mettre en exergue les politiques et les actions destinées à atténuer les incidences sociales et économiques de la COVID-19 au niveau local ;

b) Mobiliser, par le biais des équipes de pays des Nations Unies appuyant l'examen et le développement d'analyses socio-économiques concernant l'impact de la COVID-19 et les plans d'intervention connexes ;

c) Soutenir activement l'élaboration d'analyses communes de pays et de cadres communs de coopération, en faisant fond sur la note de synthèse du Secrétaire général.

B. Débat

107. Le représentant de l'Argentine a remercié le secrétariat des efforts déployés en réponse à la COVID-19. L'Argentine tenait à souligner son engagement en faveur du logement, des infrastructures sanitaires, de l'hygiène domestique, de l'accès à la nourriture, des réseaux de soins soutenus par des organisations communautaires, et de la promotion des services de base aux personnes vivant dans des zones à forte densité de population, dont le but était de générer des emplois et des revenus via le secteur de la construction.

108. Le représentant de l'Égypte a salué le travail mené par ONU-Habitat, tel que présenté dans le rapport sur le plan d'intervention COVID-19, et exprimé sa reconnaissance à cet égard. Il a encouragé ONU-Habitat à poursuivre ses démarches auprès des États Membres et des partenaires concernant les meilleurs moyens d'assurer une mise en œuvre efficace du plan d'intervention, notant que les graves conséquences de la pandémie de COVID-19 et les éventuelles répercussions socio-économiques qui pourraient en découler exigeraient que le plan soit constamment révisé et adapté.

109. Répondant aux commentaires, la Directrice exécutive a exprimé sa gratitude pour le soutien, le retour d'information et les conseils reçus des États Membres. ONU-Habitat reconnaissait l'importance des questions d'efficacité énergétique, d'espace physique, de violence à l'égard des femmes, d'hygiène domestique et d'assainissement, lesquelles étaient prises en compte dans son plan stratégique et ses programmes phares. La Directrice exécutive a encore une fois appelé les États Membres à continuer de soutenir la riposte d'ONU-Habitat à la pandémie de COVID-19.

C. Conclusions

110. Le Comité des représentants permanents a pris note du rapport de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre du plan d'intervention du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19) (HSP/OECPR.2021/5).

VII. Résumé du dialogue sur les villes et les pandémies

111. Le dialogue sur les villes et les pandémies, une question d'actualité pour l'urbanisation durable, s'est tenu au titre du point 5 de l'ordre du jour au cours de la quatrième séance plénière, dans l'après-midi du mercredi 30 juin 2021. Le document de départ en était le rapport d'ONU-Habitat intitulé « *Villes et pandémies : vers un avenir plus juste, plus vert et plus sain* », paru le 31 mars 2021.

A. Introduction au dialogue

112. La Directrice exécutive a ouvert la séance en rappelant que le mandat d'ONU-Habitat comprenait à la fois des opérations sur le terrain et des recherches sur les normes et standards pour des établissements humains appropriés, ce qui avait positionné le Programme comme une organisation clef dans l'actuel débat mondial relatif aux incidences de la pandémie sur les villes et les communautés urbaines.

113. La Directrice exécutive a indiqué qu'ONU-Habitat avait collaboré avec CitiIQ pour mettre en place un service numérique de suivi de la riposte des villes, qui fournissait des données sur l'état des villes avant la pandémie, sur l'impact de la pandémie et sur les réponses des villes face à la pandémie, ce qui avait permis l'analyse des réalités de la COVID-19 dans les zones urbaines et conduit à la publication de *Villes et pandémies : vers un avenir plus juste, plus vert et plus sain*.

114. Le Comité prenait part à un dialogue interactif axé sur les domaines de travail prioritaires tendant à renforcer les synergies entre la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2021–2023 et le redressement post-pandémie dans les zones urbaines. Certaines des principales conclusions du rapport « *Villes et pandémies : vers un avenir plus juste, plus vert et plus sain* » ont été présentées, notamment la reconnaissance du fait que la pandémie constituait un problème pour l'urbanisation durable.

115. Il convenait que le redressement post-COVID soit inclusif, équitable, écologique et résilient, et qu'il aide à dépasser les difficultés sociales, les vulnérabilités et les risques, ainsi qu'à renforcer l'aptitude des villes à surmonter à l'avenir les crises de cette nature.

B. Interventions des panélistes

1. M. Etienne Krug, Organisation mondiale de la Santé

116. M. Krug a rappelé que les villes avaient été en première ligne de la lutte contre la COVID-19 depuis le début de la pandémie (une situation qui perdurait), et qu'elles n'étaient pas préparées à une telle crise sanitaire.

117. Il convenait de tirer des enseignements de cette pandémie. Les villes saines et vivables étaient en général mieux préparées et plus résistantes face aux crises sanitaires. L'Organisation mondiale de la Santé avait publié ces conclusions en mai 2020 déjà.

118. M. Krug a souligné la nécessité d'intensifier la coopération à l'avenir. Il fallait que les villes apprennent les unes des autres pour parvenir à un changement transformateur. Les efforts devaient être intensifiés et devaient inclure le renforcement des capacités, la sensibilisation, la collecte de données urbaines, ainsi que des mesures percutantes et un appui à la prise de décision dans les villes.

2. Mme Mariana Mazzucato, professeur à UCL IIPP (Londres)

119. Mme Mazzucato a relevé que la pandémie avait montré à quel point le monde était mal préparé à gérer une crise sanitaire globale, vu les problèmes qui existaient dans divers domaines, notamment la sous-rémunération des agents de santé, la fracture numérique et l'accès inégal aux programmes de vaccination dans le monde.

120. Outre la crise sanitaire mondiale associée à la COVID-19, plusieurs autres crises tout aussi graves menaçaient, notamment la crise climatique, la crise économique et financière que pourrait causer la pandémie mondiale, et la crise imminente de la biodiversité. Il était urgent de trouver des solutions systémiques et structurelles qui s'attaquent aux problèmes de fond au lieu de simplement traiter les symptômes.

121. Les investissements publics et les marchés publics, en particulier dans le cadre des programmes de redressement post-pandémie, offraient l'occasion de dynamiser le développement durable. Les marchés publics pourraient être rattachés à des missions et des objectifs. Par exemple, ils pourraient tendre à réduire les émissions de carbone, combler la fracture numérique ou contribuer à repenser les contrats sociaux.

3. **M. Lee Kinyanjui, Gouverneur du comté de Nakuru au Kenya**

122. M. Kinyanjui a fait savoir que la pandémie mondiale avait eu d'importantes répercussions négatives au Kenya. Les mesures de confinement avaient eu des conséquences économiques et entraîné des difficultés pour quasiment tout le monde, mais surtout pour les pauvres des villes. Le confinement avait souvent rendu le travail impossible, affectant ainsi le revenu des travailleurs et rendant difficile le paiement des services et des loyers.

123. Le problème avait été ressenti plus fortement encore dans les villes que dans les zones rurales. Le Kenya avait fait face à une augmentation de la violence sexiste et domestique pendant les périodes de confinement. Les problèmes dans les quartiers informels comprenaient en particulier le surpeuplement, mais aussi le manque d'hygiène, qui amplifiait les effets de la maladie.

124. Le gouvernement du comté de Nakuru avait tenté de résoudre ces problèmes par la planification urbaine et la planification des transports publics, ainsi qu'en améliorant l'infrastructure rudimentaire des technologies de l'information et des communications, pour donner accès à l'apprentissage numérique et à la technologie en général.

125. Il était nécessaire de planifier ou de réaménager les centres urbains, et de mettre davantage l'accent sur une gestion financière et budgétaire plus durable dans les villes, pour davantage de résilience face à de telles crises de santé publique.

4. **M. Rajagopal Balakrishnan, Rapporteur spécial sur le droit à un logement convenable**

126. M. Rajagopal a noté que la pandémie de COVID-19 avait été considérablement amplifiée par de mauvaises conditions de logement. Il a rappelé que les plus durement touchés étaient les personnes vivant dans des établissements informels, les sans-abris et les travailleurs migrants.

127. À son avis, les villes devraient, en ce qui concerne le logement, adopter une approche fondée sur les droits de l'homme, en particulier dans la conjoncture actuelle, et les expulsions devraient être interdites. Personne ne devrait être laissé pour compte, et la marginalisation et la discrimination, qui avaient explosé pendant la pandémie, devraient être combattues en priorité. Les sans-abris devraient bénéficier d'un logement permanent et les loyers devraient être plafonnés. S'agissant des coûts de location, l'accent devrait être mis sur la stabilisation du marché du logement. Des contraintes devraient être imposées au secteur privé, pour minimiser la spéculation immobilière et foncière et éviter une aggravation de la situation.

C. **Discussion**

128. Pour ouvrir la discussion, Mme Victoria Rubadiri, journaliste et modératrice du dialogue, a posé quelques questions aux panélistes.

1. **Question : Comment la santé est-elle intégrée de manière pratique dans la réflexion sur les environnements urbains ?**

129. En réponse à la question, M. Krug a déclaré que, dans un monde idéal, nous repartirions de zéro et construirions des villes où il serait possible de se déplacer de manière saine. Bien que nous ne soyons pas dans un monde idéal, la situation pourrait dans certains cas être réajustée. La pandémie avait été terrible du point de vue du nombre de morts et de la crise économique engendrée, mais elle avait aussi apporté des leçons pour tous. De nombreuses villes avaient pris des mesures positives pour reproduire ces leçons dans d'autres lieux, profitant de l'occasion pour mener une réflexion sur l'équité.

2. **Question : Il est nécessaire de réaménager nos centres urbains, attendu que plus de la moitié de la population urbaine d'Afrique subsaharienne vit dans des bidonvilles. Si l'on se penche sur le contexte africain, que faut-il faire, considérant les enjeux globaux ?**

130. En réponse à la question, M. Kinyanjui a déclaré que le réaménagement n'était pas facile et nécessitait des efforts consolidés. Une pandémie était un événement qui pouvait survenir à tout moment et les pays devraient s'y préparer et disposer d'espaces ouverts pour les activités sociales. Il devrait être possible de rester à l'intérieur pendant plusieurs jours sans mettre en péril la santé mentale.

3. **Question : S'agissant de la riposte des gouvernements face à la pandémie, dans de nombreux cas, les outils, les fonds, voire l'autonomie, nécessaires pour réagir adéquatement faisaient défaut. Comment pouvons-nous à l'avenir gérer des scénarios et structures de ce type, notamment d'un point de vue stratégique, pour faire en sorte que les villes soient en mesure de réagir comme il se doit, même en présence de contraintes pratiques telles que celles observées pendant la pandémie ?**

131. Mme Mariana Mazzucato a répondu en partageant une initiative prise par la municipalité londonienne de Camden, qui avait adopté des politiques à vocation spécifique, tendant à la réalisation des quatre objectifs suivants : 1) d'ici 2025, chaque jeune aura accès à des perspectives d'ordre économique qui lui permettront d'être en sécurité ; 2) d'ici 2030, les personnes occupant des postes à responsabilité dans la municipalité de Camden seront aussi diversifiées que la communauté ; 3) d'ici 2030, tout le monde mangera des aliments nutritifs, abordables et durables ; et 4) d'ici 2030, le parc immobilier et les quartiers de Camden seront sains et durables. Elle a ajouté que la cocréation était la partie la plus complexe, car s'il était possible d'élaborer des politiques, parvenir à un processus dirigé par les parties prenantes était beaucoup plus difficile.

4. **Interventions des représentants des États Membres**

132. Le représentant du Costa Rica a brièvement présenté une initiative connue sous le nom de Programme national du Costa Rica pour l'environnement urbain, un mécanisme de coordination pour la principale intervention stratégique dans les villes du pays.

133. Le représentant de la Colombie a remercié les panélistes et mis en lumière les défis sanitaires et environnementaux auxquels les villes faisaient face, soulignant qu'il était urgent de venir à bout de ces défis. Il était nécessaire d'adopter des approches innovantes utilisant les technologies de l'information et de la communication et d'étudier comment impliquer les jeunes dans la gestion des nouveaux défis.

D. **Conclusions**

134. Le groupe d'experts a répondu aux questions et commentaires et livré le message à retenir, dans lequel il a entre autres vivement appelé à l'application de changements structurels dans la gouvernance urbaine et dans les nouveaux plans pour l'avenir. Les investissements publics dans le contexte de la reprise post-pandémique seraient essentiels pour combler les inégalités locales sur les plans de l'espace et des services, comme la fracture numérique et l'insécurité des transports publics. Le mode économique alimenté par la spéculation devait être remplacé par des économies durables axées sur des objectifs qui s'attaquaient directement aux nouvelles vulnérabilités résultant des structures urbaines actuelles et de l'inégalité dans la prestation de services, que la pandémie avait exacerbée et révélée. Bien que le changement systémique soit difficile, il serait possible grâce à une forte impulsion multilatérale tendant à l'instauration du nouveau contrat social demandé par le Secrétaire général. Les efforts de redressement menés au niveau mondial dans le sillage de la pandémie offraient l'occasion de réaliser ces modifications dans les villes.

135. La modératrice a conclu la séance en soulignant qu'il était urgent de passer à des politiques et des pratiques d'urbanisme assorties d'avantages pour la santé publique, afin que les villes puissent mieux se préparer à d'éventuelles pandémies futures, et mieux les contrer.

VIII. **Point 6 de l'ordre du jour**

Préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial

136. À sa troisième réunion plénière, le mercredi 30 juin 2021 au matin, le Comité des représentants permanents a examiné le point 6 (Préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial) et le point 7 (Alignement des cycles de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles) de l'ordre du jour.

A. **Présentation par ONU-Habitat**

137. Un représentant du secrétariat a donné un aperçu des principaux préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial, prévue du 26 au 30 juin 2022 à Katowice (Pologne). Le thème de la session était « Transformer nos villes pour un meilleur avenir urbain ».

B. Débat

138. Le représentant de la Pologne a remercié la Directrice exécutive et le bureau de coordination du Forum urbain mondial pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de préparer la onzième session du Forum urbain mondial. Les préparatifs de la session, menés en coordination avec le gouvernement polonais et la ville de Katowice, avaient bien progressé malgré les contraintes résultant de la pandémie de COVID-19. Le représentant a invité la Directrice exécutive à se rendre dans son pays en septembre 2021 pour faire avancer les préparatifs de la session.

139. La Directrice exécutive a remercié le gouvernement polonais et la ville de Katowice d'accueillir la onzième session du Forum urbain mondial et déclaré qu'elle serait heureuse de se rendre en Pologne en septembre 2021, si la situation liée à la COVID-19 le permettait. Une note de cadrage concernant la onzième session du Forum urbain mondial serait communiquée aux États Membres en juillet 2021.

C. Conclusion

140. Le Comité des représentants permanents :

a) A pris note des informations fournies par la Directrice exécutive sur les préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial (HSP/OECPR.2021/6) ;

b) A adopté le paragraphe 5 de la recommandation 2021/3, relative au rapport quadriennal du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la onzième session du Forum urbain mondial. Le texte de cette recommandation figure dans le document HSP/OECPR.2021/8.

IX. Point 7 de l'ordre du jour

Alignement des cycles de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles

A. Présentation par ONU-Habitat

141. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention sur la note du secrétariat relative à l'alignement des cycles de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles (HSP/OECPR.2021/INF/4).

142. La Directrice exécutive a fait le point sur les progrès accomplis s'agissant d'aligner les cycles de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, conformément à la résolution HSP/HA.1/Res.1 de l'Assemblée d'ONU-Habitat.

143. Le rôle de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies était de fournir des orientations politiques stratégiques essentielles à l'échelle du système ainsi que des modalités opérationnelles pour la coopération au développement et les modalités au niveau des pays du système des Nations Unies pour le développement. Si le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 n'était pas encore aligné sur le processus d'examen quadriennal complet, les domaines de changement identifiés dans le plan stratégique avaient été pris en compte dans l'examen quadriennal complet, ce qui assurait la cohérence du plan stratégique d'ONU-Habitat avec l'examen quadriennal complet pour la période 2021–2024.

144. La Directrice exécutive a indiqué que le Conseil exécutif et son groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives examinaient actuellement deux scénarios en vue d'un éventuel alignement du processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles sur le processus du plan stratégique d'ONU-Habitat.

145. Dans le scénario 2, présenté dans le document HSP/EB.2020/16/Add.1, l'Assemblée d'ONU-Habitat conserverait tel quel le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023, adopterait un plan stratégique intérimaire de deux ans pour la période 2024–2025, puis adopterait un plan stratégique complet de quatre ans pour la période 2026–2029, permettant ainsi à ONU-Habitat de s'aligner sur le processus d'examen quadriennal complet, mais pas avant le cycle quadriennal correspondant à la période 2025–2028. Dans ce scénario, toutefois, l'Assemblée d'ONU-Habitat prendrait note du processus quadriennal d'examen complet des activités opérationnelles.

146. Dans le scénario 3, présenté dans le document HSP/EB.2020/16/Add.1, l'Assemblée d'ONU-Habitat étendrait le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 à une période de six ans allant de 2020 à 2025. Pour réaliser ce scénario, l'Assemblée d'ONU-Habitat pourrait se réunir comme prévu en 2023 et donner effet à l'extension. Elle se réunirait ensuite en 2025 pour une troisième session, afin d'adopter le prochain plan stratégique quadriennal d'ONU-Habitat pour la période 2026–2029, ce qui permettrait à ONU-Habitat de s'aligner sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, mais pas avant le cycle quadriennal correspondant à la période 2025–2028. Dans le cadre du scénario 2, l'Assemblée d'ONU-Habitat prendrait également note du processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles.

147. Les deux scénarios auraient des incidences différentes sur le cadre de gouvernance, que le Conseil exécutif avait analysées des points de vue de la rentabilité, de la possibilité d'une multiplication des réunions et de l'impact sur le cycle quadriennal de l'Assemblée d'ONU-Habitat, pour garantir l'approbation du plan stratégique aligné en 2025. Il était prévu que le Conseil exécutif examine plus avant les scénarios à sa deuxième session de 2021.

B. Débat

148. Le représentant de l'Égypte a exprimé son soutien à l'alignement, et en particulier à l'élaboration d'un plan stratégique intérimaire en 2023 (scénario 2). Il a déclaré que l'Égypte était disponible pour de plus amples consultations sur une proposition à soumettre à l'Assemblée d'ONU-Habitat.

149. En réponse, la Directrice exécutive a remercié l'Égypte pour ces observations, a confirmé que la question serait examinée plus avant par le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives du Conseil exécutif et a dit espérer qu'une recommandation finale serait faite par le Conseil exécutif d'ici fin 2021, pour examen par l'Assemblée d'ONU-Habitat.

C. Conclusion

150. Le Comité des représentants permanents a pris note de l'exposé et du rapport de la Directrice exécutive concernant l'alignement des cycles de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles (HSP/OECPR.2021/INF/4).

X. Consultations informelles sur les projets de textes de la réunion

151. Avant de passer aux points 8 à 11 de l'ordre du jour, dans la soirée du mercredi 30 juin 2021, le Comité des représentants permanents a tenu des consultations informelles sur les projets de textes issus de la réunion à participation non limitée d'examen à mi-parcours de haut niveau, comme convenu lors de l'adoption du plan de travail et de l'organisation des travaux de la réunion. Ces consultations étaient présidées par Mme Saqlain Syedah, représentante permanente du Pakistan auprès d'ONU-Habitat, assistée par les Vice-Présidents du Comité, représentant le Costa Rica et la Serbie.

152. Avant le début de la réunion à participation non limitée d'examen à mi-parcours de haut niveau, les États Membres avaient tenu deux consultations informelles sur lesdits projets de textes, également présidées par le Pakistan. Le Bureau du Comité avait formellement recommandé que les résultats des consultations préalables soient étudiés lors de la réunion à participation non limitée d'examen à mi-parcours de haut niveau.

153. Au cours des consultations informelles tenues dans la soirée du 30 juin 2021, cinq projets de texte recommandés par le Bureau ont été examinés, qui ont ensuite été présentés pour adoption par le Président à la cinquième réunion plénière, tenue le 1^{er} juillet 2021.

XI. Point 8 de l'ordre du jour

Examen de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat

154. À sa cinquième et dernière séance plénière, le jeudi 1^{er} juillet 2021 au matin, la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents pour un examen à mi-parcours de haut niveau a abordé le point 8 de l'ordre du jour (Examen de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat) ; ainsi que le point 9 (Date et ordre

du jour provisoire de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents) ; le point 10 (Élection des membres du Bureau) ; le point 11 (Questions diverses) ; et le point 12 (Clôture de la réunion).

155. Le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui se tiendra du 5 au 9 juin 2023, comme indiqué au paragraphe 2 de la recommandation 2021/4 (document HSP/OECPR.2021/8). L'ordre du jour provisoire est reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport du Président du Comité des représentants permanents.
4. Présentation des pouvoirs des représentants.
5. Élection des membres du Conseil exécutif.
6. Adoption du rapport du Conseil exécutif.
7. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination et les progrès réalisés dans l'application des résolutions adoptées à la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
8. Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
9. Rapport du Forum urbain mondial.
10. Dialogue sur le thème spécial de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
11. Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et alignement des cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles.
12. Adoption du rapport de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
13. Ordre du jour provisoire et questions d'organisation de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
14. Élection du Bureau.
15. Questions diverses.
16. Clôture de la session.

XII. Point 9 de l'ordre du jour

Date et ordre du jour provisoire de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents

156. Le Comité a recommandé que la deuxième réunion à participation non limitée visant à préparer la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat se tienne du 29 mai au 2 juin 2023. L'ordre du jour provisoire de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité (document HSP/OECPR.2021/8) a été adopté et figure ci-après.

1. Ouverture de la réunion :
 - a) Questions d'organisation ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents.
2. Adoption du rapport du Comité des représentants permanents sur les travaux de sa première réunion à participation non limitée.
3. Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains :
 - a) Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 ;

- b) État de préparation du plan stratégique pour la période suivante par le Conseil exécutif ;
 - c) Alignement des cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles.
4. Examen de l'état des préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
 5. Préparation des résolutions, déclarations et décisions de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, y compris les dates et l'ordre du jour provisoire de sa troisième session.
 6. Élection des membres du Bureau.
 7. Examen du projet de résumé du Président de la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau.
 8. Questions diverses.
 9. Clôture de la réunion.

XIII. Point 10 de l'ordre du jour

Élection des membres du Bureau

157. Le Président a rappelé que, conformément à l'article 27 du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, l'élection des membres du Bureau du Comité pour la période 2021–2023 aurait lieu à la fin de la réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents. Il a expliqué que, conformément au principe de la représentation géographique équitable, le prochain Président du Comité devrait être issu des États d'Europe occidentale et autres États et que les États-Unis d'Amérique, au nom du Président de ce groupe régional, l'avaient informé que le groupe n'avait pas sélectionné de candidat pour assurer la présidence. Le groupe avait suggéré que le groupe régional suivant dans la rotation des groupes régionaux assure la présidence du prochain Bureau. Le secrétariat a informé le Comité que, selon la rotation des groupes régionaux, le prochain groupe régional à assurer la présidence serait celui des États d'Asie-Pacifique.

158. Les membres suivants, nommés par leurs groupes respectifs, ont été élus :

Président(e) : Pakistan (États de la région Asie-Pacifique)

Vice-Président(e) : République-Unie de Tanzanie (États d'Afrique)

Vice-Président(e) : Colombie (États d'Amérique latine et des Caraïbes)

159. Les deux postes suivants du Bureau demeuraient vacants, les groupes régionaux respectifs n'ayant pas présenté de candidatures.

Vice-Président(e) : vacant (États d'Europe occidentale et autres États)

Rapporteur : vacant (États d'Europe orientale)

160. Le Président du Bureau sortant a rappelé l'importance de disposer d'un Bureau fonctionnel pour les préparatifs de fond de la prochaine réunion à participation non limitée du Comité, en vue de la prochaine session de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Il a exhorté les groupes régionaux qui n'avaient pas désigné de candidat à poursuivre leurs consultations internes afin de pourvoir les postes dès que possible, et a demandé que leurs Présidents participent aux réunions du Bureau et aux activités du Comité dans l'intervalle.

XIV. Adoption des recommandations et décisions de la première réunion du Comité des représentants permanents aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau

161. Le Comité des représentants permanents a adopté la décision et les recommandations suivantes, telles qu'elles figurent dans le document HSP/OECPR.2021/8 :

- a) Recommandation 2021/1 : Mise en œuvre des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session, en mai 2019 ;
- b) Recommandation 2021/2 : Application de la résolution 1/1 sur le plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 ;
- c) Recommandation 2021/3 : Rapport quadriennal du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la onzième session du Forum urbain mondial ;
- d) Recommandation 2021/4 : Dates et ordre du jour de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et dates et ordre du jour de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents ;
- e) Décision 2021/5 : Élection des membres du Bureau du Comité des représentants permanents pour la période 2021–2023.

162. Le Comité a également adopté le projet de rapport de sa première réunion de haut niveau à participation non limitée aux fins d'un examen à mi-parcours, tel que présenté dans le document HSP/OECPR.2021/7. Le Président a rappelé aux représentants que les rapports des réunions du Comité étaient de nature procédurale et ne fournissaient donc pas de résumé des discussions, ni d'informations allant au-delà d'une description de la procédure. Le Président approuverait le projet de rapport de la réunion avec l'appui du Bureau sortant et, une fois finalisé, il serait mis à la disposition des États Membres.

XV. Point 11 de l'ordre du jour

Questions diverses

A. Déclarations des représentants des États Membres

163. Le représentant de l'Égypte a remercié le Président et le secrétariat pour le travail effectué au cours des trois jours précédents, et félicité les nouveaux membres du Bureau pour leur élection. Il a remercié le représentant permanent du Pakistan pour l'excellente conduite des consultations informelles sur les projets de textes de la réunion, tenues le mercredi 30 juin 2021. Les travaux du Comité servaient à renforcer le travail d'ONU-Habitat et à résoudre des problèmes futurs.

164. Le représentant du Maroc a loué le travail d'ONU-Habitat pendant la pandémie de COVID-19. Il a salué la réunion en cours comme une occasion de partager des expériences, et a fait valoir les principales mesures mises en œuvre dans son pays pour atténuer les effets de la pandémie et parvenir à un développement durable. Il a notamment souligné la résilience du secteur du logement et de l'urbanisme. En outre, il a remercié la Directrice générale pour sa dernière visite au Maroc, pendant laquelle le programme de pays pour la période 2021–2023 avait été signé. La collaboration avec ONU-Habitat, via le bureau de pays au Maroc, constituait une opportunité de créer une plateforme régionale, afin de renforcer les meilleures pratiques et de partager les expériences sur le développement durable.

B. Déclarations des parties prenantes

165. M. Hannes Juhlin Lagrelius (Union mondiale des aveugles) a fait part de sa reconnaissance pour le travail effectué par ONU-Habitat en vue de la création de SAGE (Entreprise du Groupe consultatif des Parties prenantes), et le soutien qu'il a apporté au premier Forum mondial des parties prenantes en mai 2019. Il a également remercié les États Membres qui avaient assuré la participation de diverses parties prenantes au suivi et à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, et les a félicités d'avoir approuvé le projet détaillé de stratégie de partenariat annexé au plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023. L'Union mondiale des aveugles avait formulé une demande portant sur l'inclusion de représentants de divers groupes de parties prenantes et de groupes concernés dans les préparatifs du onzième Forum urbain mondial, ainsi que dans la rédaction du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

166. Mme Magdalena García Hernández (Directrice générale, Bufete de Estudios Interdisciplinarios), s'exprimant au nom du groupe d'organisations locales et régionales du Campus des penseurs urbains Mexique - Pérou, a souligné qu'il était nécessaire d'apporter des changements à notre civilisation ; cette nécessité avait été mise en évidence par la pandémie, qui avait eu un impact plus marqué sur les femmes. Elle a demandé au Comité et à la Directrice exécutive d'examiner le rôle

des femmes dans les prochains travaux d'ONU-Habitat ainsi que dans les dialogues qui auraient lieu lors du onzième Forum urbain mondial. Elle a suggéré que la cocréation des villes soit axée sur l'égalité entre femmes et hommes.

167. Mme Emilia Saiz (Secrétaire générale, Cités et Gouvernements Locaux Unis), s'exprimant au nom du groupe de gouvernements locaux et régionaux, a remercié ONU-Habitat d'avoir approuvé la participation du groupe à la réunion du Comité. Elle a souligné que les administrations locales et régionales avaient été en première ligne de la riposte à la crise de la COVID-19. La mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes permettrait d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Les actions locales et l'engagement avec les administrations locales étaient importants pour mener à bien les programmes mondiaux. Il convenait aussi de souligner l'importance des examens locaux volontaires. Elle a exhorté ONU-Habitat à renforcer la participation des administrations locales aux processus menés au niveau national par les coordonnateurs résidents.

168. Mme Sri Husnaini Sofjan (Commission Huairou), s'exprimant au nom du groupe de femmes, a partagé son appréciation du travail accompli par ONU-Habitat dans la mise en œuvre de son plan stratégique et a félicité le Programme pour la publication de *Villes et pandémies : vers un avenir plus juste, plus vert et plus sain*. Elle a exhorté ONU-Habitat et ses États Membres à concentrer leurs ressources et à s'associer à des groupes communautaires, pour mener des actions locales dans le contexte du redressement post-COVID-19. Elle a en particulier pris note du rapport sur l'application de la résolution 1/4 d'ONU-Habitat : Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Elle a appelé les États Membres à investir dans ONU-Habitat afin de créer un programme spécifique pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et de parvenir ainsi à une égalité réelle dans les villes et les établissements humains.

169. M. Siraj Sait (Coprésident de SAGE et directeur du Noon Centre for Equality and Diversity in Business, University of East London - Londres) a souligné les efforts déployés par ONU-Habitat pour renforcer l'engagement des parties prenantes. Il a mis en exergue les principales réalisations de ces dernières années et les efforts en cours dans les partenariats multipartites, dont les réunions mensuelles régulières de SAGE ; la mise en œuvre de la Déclaration du premier Forum mondial des parties prenantes de la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, « Vers un nouveau Contrat des parties prenantes pour le Nouveau Programme pour les villes », adoptée en mai 2019 ; la planification d'événements clefs ; l'appui apporté à l'élaboration de la politique urbaine au niveau national ; et la participation aux campagnes phares d'ONU-Habitat. Il a félicité la Directrice exécutive et les hauts fonctionnaires d'ONU-Habitat d'avoir maintenu les parties prenantes et les groupes concernés au cœur de la planification stratégique et de l'exécution des programmes.

XVI. Point 12 de l'ordre du jour

Clôture de la réunion

170. Dans ses remarques finales, la Directrice exécutive a remercié le Président du Comité pour son excellent travail lors de la première réunion du Comité des représentants permanents aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau depuis la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance d'ONU-Habitat. Elle a indiqué que 315 participants, représentant 75 pays, s'étaient inscrits à la réunion, dont 5 ministres (Bahreïn, Éthiopie, Kenya, Mexique et Soudan) ; un vice-ministre (Mexique) ; et 44 partenaires. Elle a également noté la participation en présentiel de 13 délégués.

171. Réaffirmant la pertinence du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 du point de vue de la libération du potentiel transformateur de l'urbanisation, elle a noté que le plan était ancré dans l'Agenda 2030 pour le développement durable et a exprimé ses remerciements pour les critiques constructives et les conseils reçus des États Membres, qui amélioreraient l'exécution du plan stratégique.

172. ONU-Habitat était déterminé à renforcer l'engagement des États Membres dans la préparation des réunions du Comité, des réunions du Bureau, des consultations avec les groupes régionaux et des réunions bilatérales.

173. La Directrice exécutive a rappelé les trois axes focaux qui guidaient le travail d'ONU-Habitat dans la mise en œuvre du plan stratégique, à savoir l'attention portée aux nouvelles vulnérabilités, l'amélioration de la forme et de la fonction des villes futures, et l'appui à un redressement socio-économique inclusif.

174. ONU-Habitat se réjouissait de travailler avec les États Membres à l'élaboration de solutions innovantes et créatives, pour instaurer les conditions d'un redressement social et économique à long terme dans les villes, en veillant tout particulièrement à ce que les politiques soient traduites en actions.

175. La Directrice exécutive a souligné la nécessité de disposer de fonds non affectés, ou à préaffectation souple, pour appuyer la mise en œuvre du plan stratégique et appliquer les décisions et résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat.

176. Pour finir, la Directrice exécutive a remercié le Président et les membres du Bureau sortants et salué la contribution des partenaires non gouvernementaux.

177. Le Président a remercié toutes les délégations et les partenaires de leur participation active pendant la réunion de trois jours, ainsi que de leur coopération pendant le mandat de l'Érythrée à la présidence du Comité. Il a encore une fois souligné l'importance du travail effectué par le Comité en tant qu'organe intersessions de l'Assemblée d'ONU-Habitat.

178. Le Président a remercié le Bangladesh, la Serbie, le Costa Rica et les États-Unis en leur qualité de membres sortants du Bureau et souhaité bonne chance aux nouveaux membres du Bureau.

179. La première réunion du Comité des représentants permanents aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau a été ajournée le jeudi 1^{er} juillet 2021 à 12 heures.